

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à dix-neuf heures cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 30 mai 2020

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. DECOUZON David, Mme VIALLE Anne-Marie, M. CONDEMINE Jérôme, Mme HANZEL Marie-Josée, M. BARTHELEMY Olivier, M. SAUSSAC Cyril, Mme RATELADE Valérie, M. DA SILVA Carlos, Mme BURIAS Céline, M. FAURE Fabrice, Mme BURDET Marie-Élisabeth.

Membres absents :

Mme GIANGRECO-BROC Malory pouvoir à M. CONDEMINE Jérôme
M. CHORDA Marco pouvoir à M. MAGNOUX André

Secrétaire : Monsieur DECOUZON David

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que les membres présents ont vu, article par article, le budget primitif de la commune lors de la dernière réunion de travail et il propose de valider ce budget par le vote :

Section de fonctionnement : Vue d'ensemble des dépenses

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote du conseil
011	Charges à caractère général	249 938	
012	Charges du personnel	365 625	
014	Atténuations de produits	14 000	
65	Autres charges gestion courante	128 479	
66	Charges financières	5 615	
67	Charges exceptionnelles	//	
022	Dépenses imprévues Fonct.	56 700	
023	Virement à la sect° d'investis.	0	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 793	
	TOTAL DÉPENSES	842 150	

Section de Fonctionnement : Vue d'ensemble des recettes

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote du conseil
002	Excédent antérieur reporté	215 168.13	
70	Produits des services	14 500	
73	Impôts et taxes	636 830	
74	Dotations et participations	89 668	
75	Autres produits gestion courant	20 141	
77	Produits exceptionnels	//	
013	Atténuation de charges	15 201	
	TOTAL RECETTES	991 508.13	

Section d'Investissement : Vue d'ensemble des dépenses

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser	Proposition	Vote du Conseil
10	Dotations fonds divers et réserves		4 397	
16	Remboursements d'emprunts		29 134	
20	Immobilisations incorporelles		2 760	
204	Subvention Équipement versées		3 000	
21	Immobilisations corporelles	3 273	23 399	
23	Immobilisations en cours	74 153	104 892.38	

TOTAL DÉPENSES : 77 426 RAR + 167 582 = 245 008.38 euros

Section d'Investissement : vue d'ensemble des recettes

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser	Proposition	Vote du Conseil
001	Report solde exécution		32 935.19	
1068	Affectation		//	
10	Dotations Fonds divers		100 000	
13	Subventions d'investissement	49 449	//	
21	Immobilisation corporelles		40 831.19	
040	Opération d'ordre de transfert		21 793	

TOTAL RECETTES : 49 449 RAR + 195 559.38 = 245 008.38 euros

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL.**

12. TARIF CANTINE

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Vu la hausse des prix sur les marchandises.

Monsieur le Maire propose, pour le 1^{er} septembre 2020 d'augmenter les tarifs de 2 %.

	Rappel Tarifs précédents	PROPOSITION Pour le 1 ^{ER} mai 2019
ENFANTS	4.24 €	4.33 €
ADULTES	5.36 €	5.47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire de 2 %.

13. TARIF SALLE POLYVALENTE

	Administrés Malintrat	Associations Malintrat	Personnes/Entreprises/ Associations extérieures
WEEK-END	350 €	1 ^{ère} location gratuite, 2 ^{ème} en fonction des demandes puis 300 €	690 €
JOUR SUPPLEMENTAIRE	150 €		150 €
SEMINAIRE 1 JOUR			600 €
1 jour isolé hors week-end 8h-minuit	200 €		400 €
CAUTION SALLE	1 000 €	1 000 €	1 000 €
CAUTION BADGE	80 €	80 €	80 €
CAUTION /OU FORFAIT	300 €	300 €	300 €

Monsieur le Maire propose de passer au vote des différents tarifs.

Tarif du week-end pour les administrés de MALINTRAT :

2 Contre (Mme GIANGRECO-BROC Malory et M. CONDEMINÉ Jérôme) 1 Abstention (M. DECOUZON David), 12 Pour°

Tarif du week-end aux extérieurs :

1 Abstention (M. DECOUZON David) 14 Pour

Tarif aux Associations :

À l'unanimité

Tarif un jour supplémentaire :

1 Abstention (M. DECOUZON David) 14 Pour

Tarif un jour isolé hors week-end :

1 Abstention (M. DECOUZON David) 14 Pour

Pour les tarifs restant à l'unanimité.

14. ADMISSION EN NON-VALEURS

Monsieur le Maire présente aux membres présents l'état de « taxes communales et produits communaux » correspondant à des sommes irrécouvrables.

Ces états concernent des produits communaux de :

- 2012 : au nom de Monsieur LEGUAY Christophe, pour la somme de 0 € 24. (créance minimale),
- 2012 : au nom de M. DA SILVA Jean-Claude, pour la somme de 24 euros,
- 2015 : au nom de bénéficiaires de la garderie, pour la somme de 1.71 (inférieur seuil poursuite),
- 2018 : au nom de M. DA SILVA Manuel, pour la somme de 20 euros, (combinaison infructueuse d'actes),
- 2020 : au nom de M. GUFFON Georges, pour la somme de 7€50 (inférieur seuil poursuite).

Il demande en conséquence que ce produit soit admis en non valeurs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE d'inscrire la somme de 53.47 euros en non-valeurs

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 654.

15. COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Son rôle : Sert de comité d'établissement pour le personnel communal.

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire auprès de ce comité

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Volontaire : Mme DE VASCONCELOS Stéphanie

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire : 0

Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ayant obtenu la majorité absolue, Madame DE VASCONCELOS Stéphanie est élue déléguée.

16. NOMINATION ET INDEMNISATION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ À LA CULTURE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 18 juin 2020 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus, M. le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

d'allouer, avec effet à compter de cette date une indemnité de fonction à **Mme BURIAS Céline déléguée à la Culture par arrêté municipal en date du 9 juillet 2020**

Et ce au taux de 2.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur.

Cette indemnité sera versée mensuellement.

SIEG

Il est présenté à l'ensemble des membres présents le rapport d'activité et le Compte Administratif du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy de Dôme.



L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question posée, la séance est levée à 19 heures 50.